



\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

**Présents** : LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, HUREL Catherine, CHABANNE Éric, LAULOM Vincent, MEURIS Olivier, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, ILHARDOY Sandra, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde.

**Excusés** : DESPOUYS Véronique, LOUBERE David, LINXE Justine

**Procurations** : Mme DESPOUYS a donné procuration à M. LACOSTE, M. LOUBERE a donné procuration à M. SOUX.

**Absente** : DUCROT Stéphanie

**Secrétaire de séance** : M. LACOSTE Claude

**Nombre de :**

- Conseillers : 15
- Présents : 11
- Votants : 13

➤ Date convocation :

25/05/2023

Considérant la délibération du 4 juin 2014 décidant la création d'un accueil de loisirs,

Considérant le projet éducatif 2023-2026 de l'accueil périscolaire et le projet éducatif 2023-2026 de l'accueil extrascolaire établis par la commission éducation et la directrice du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ADOPTE le projet éducatif 2023-2026 de l'accueil périscolaire

- ADOPTE le projet éducatif 2023-2026 de l'accueil extrascolaire

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patricia LOUBERE



**ADOPTION  
PROJETS  
EDUCATIFS  
PERISCOLAIRE ET  
EXTRASCOLAIRE**

**2023-035**